

ORDONNANCE COLLECTIVE


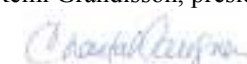
PRÉLÈVEMENT DE SELLES	OC-P-13
Référence à un(e) : <input checked="" type="checkbox"/> Méthode de soins <input type="checkbox"/> Règle de soins Titre : « Prélèvement de selles » « Assistance à l'usager pour le prélèvement de selles pour analyse » (n.-p.)	
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : ■ Infirmière en prévention des infections et infirmières exerçant en centre d'hébergement	
Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée : ■ Clients en centre d'hébergement présentant de la diarrhée	
Activités réservées : ■ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ■ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques	

INDICATION :

- Identifier l'agent étiologique responsable d'une éclosion de gastroentérite en centre d'hébergement.

CONDITIONS :

- Un cas de gastroentérite infectieuse peut être défini par :
 - L'apparition soudaine d'au moins deux accès de vomissements au cours d'une période de 24 heures
 - OU
 - L'apparition soudaine de diarrhée (selles molles ou liquides) au cours d'une période de 24 heures
 - ET
 - Fréquence augmentée: deux selles de plus que ce qui est considéré comme usuel pour ce client en 24 heures
 - ET
 - En l'absence d'une autre cause apparente telle que :
 - ✓ Laxatifs
 - ✓ Médicaments associés à des vomissements ou à des changements du transit intestinal
 - ✓ Poussée évolutive d'une maladie chronique
 - ET
 - Les symptômes de diarrhée ou de vomissements devraient être accompagnés d'au moins un symptôme ou signe compatible avec une infection gastro-intestinale :
 - ✓ Fièvre
 - ✓ Nausées
 - ✓ Douleurs ou crampes abdominales
 - ✓ Céphalées
- En contexte d'éclosion potentielle en centre d'hébergement, les cas symptomatiques visés incluent **les clients ET le personnel.**

Adoption par le CMDP :	 _____ Rémi Grandisson, président du CMDP
Validé par la DSOPQS:	 _____ Chantal Carignan
Date d'entrée en vigueur :	_____ 23-03-2011 _____ Date de révision : _____

CONTRE-INDICATIONS :

- Aucune

PRÉCAUTIONS :

- Appliquer le programme de prévention et contrôle des infections spécifique aux éclosions de gastroentérite en milieu d'hébergement de longue durée.

**LIMITE / ORIENTATION
VERS LE MÉDECIN :**

- Aviser le médecin si le client présente une altération significative de son état général, des signes de déshydratation, des rectorragies ou de la fièvre.

**INTERVENTIONS DE L'INFIRMIÈRE EN APPLICATION DE SON
CHAMP D'EXERCICE ET DES ACTIVITÉS QUI LUI SONT RÉSERVÉES :**

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Référer à l'ordonnance collective OC-M-A3 « Prévention de la déshydratation ».

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

- Effectuer le prélèvement de selles pour analyse idéalement dans les 48 heures du début des symptômes.
- Envoyer de 5 à 10 spécimens de selles diarrhéiques en provenance de clients distincts par éclosion.
- Consulter l'annexe 1 pour les modalités de prélèvement.
- Les prélèvements de selles en vue d'analyse doivent se faire sous la coordination de l'infirmière en prévention des infections.
- Une demande d'analyse est faite sur le formulaire de requête prévu à cet effet pour recherche virale et culture bactérienne.
- Référer à l'ordonnance collective OC-P9 « Recherche de C. difficile » pour évaluer si indication d'ajouter dans la recherche de pathogène.
- Inscrire la demande au nom du médecin traitant et de l'infirmière en prévention des infections.

Comment prélever un spécimen de selles

1. Personnes autonomes

- Éviter, autant que possible, tout contact avec de l'urine ou de l'eau de la toilette.
- Transférer le prélèvement, à l'aide d'un abaisse-langue ou de la cuillère fournie, dans un contenant fourni par le laboratoire du centre hospitalier dans lequel les analyses seront effectuées.
- Décontaminer l'extérieur du contenant et le placer dans un sac fermé hermétiquement, pour empêcher les fuites lors du transport.

2. Personnes incontinentes

- Retirer la couche le plus rapidement possible après l'émission des selles afin d'éviter un contact prolongé avec l'urine.
- Transférer le prélèvement, à l'aide d'un abaisse-langue ou de la cuillère fournie, dans un contenant fourni par le laboratoire du centre hospitalier dans lequel les analyses seront effectuées.
- Décontaminer l'extérieur du contenant et le placer dans un sac fermé hermétiquement, pour empêcher les fuites lors du transport.

Types d'examens à effectuer

1. Recherche de bactéries (culture bactérienne)

- Recueillir pour chaque client, un échantillon de selles pendant la période de diarrhée active, le plus tôt possible après le début des symptômes.
- Utiliser le contenant **avec** milieu de transport pour les bactéries.
- Dans l'attente de l'envoi des spécimens au laboratoire, il faut conserver ceux-ci au réfrigérateur.

2. Recherche de virus (recherche virale Norwalk et Rotavirus)

- Recueillir pour chaque client, un échantillon de selles pendant la phase aiguë de l'infection, c'est-à-dire moins de 48 heures après l'apparition des symptômes.
- Utiliser le contenant pour recherche virale **sans** milieu de transport (2 contenants de culture stérile).
- Préciser sur les requêtes d'analyse de laboratoire, la date et l'heure du début des symptômes ainsi que la date et l'heure du prélèvement de même que la mention « Recherche virale Santé publique ».
- Utiliser 2 requêtes de laboratoire, une pour le Norovirus (Norwalk) et une pour le Rotavirus.
- Dans l'attente de l'envoi des spécimens au laboratoire, il faut conserver ceux-ci au réfrigérateur.

3. Recherche de C. difficile (si applicable)

- Prélever 1 seul spécimen et utiliser un contenant stérile **sans** milieu de transport.
- Quantité requise : 10 à 20 ml de selles liquides.
- Dans l'attente de l'envoi des spécimens au laboratoire, il faut conserver ceux-ci au réfrigérateur.

NOTE

Dans le cas où aucun contenant d'un centre hospitalier ne serait disponible, tout autre contenant propre, non stérile, conviendrait parfaitement aux besoins de la situation pour la recherche virale.

Une étiquette doit être apposée sur le contenant, indiquant le nom de la personne, la date du début des symptômes ainsi que la date et l'heure du prélèvement.

Une double identification du contenant est requise : numéro de dossier et/ou le numéro de RAMQ ou étiquettes électroniques avec codes à barres.

Dans l'attente de l'envoi des spécimens au laboratoire d'analyses, ceux-ci devront être conservés au réfrigérateur.